

ANNONCES:

La ligne ou son espace :
Valais 20 cent. - Suisse 25 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne
Minimum pour une annonce: 1 fr.

Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement
par la Société Publi-
citaire S. A., St-Maurice,
Lausanne, Genève, Mon-
treux, Fribourg, etc., et au
Bureau du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS:

Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50
Avec Bulletin 11.20 6.— 3.50
Etranger: Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèque postal 11c 274

Nouveaux faits connus Lundi à midi

Tous les employés et ouvriers des services de transport, en France, ont repris leur travail sans condition. C'est un gros échec pour la Confédération générale soviétique.

La Hongrie s'est inclinée et a donné sa signature définitive au traité de paix.

Les Roches Tarpéiennes

La session de mai du Grand Conseil, qui s'est terminée samedi, a été formidable — l'adjectif n'est pas trop fort — dans sa simplicité.

Et, d'abord, nous commençons par la fin.

Sans parler de la création à Châteauneuf d'une Ecole cantonale d'agriculture et d'une école régionale d'hiver à Viège — nouveau témoignage d'hostilité à l'égard du Haut-Valais, n'est-ce pas ? — la barque de la Représentation Proportionnelle, toutes voiles dehors, a été jetée dans la pleine mer de la discussion et elle en est revenue victorieusement à son port d'attache ou d'étude.

Nos prévisions se sont donc pleinement réalisées : le système fédéral sera étendu au cantonal et au communal.

Le Conseil d'Etat doit présenter un rapport dans ce sens.

Plus de surprise de ce côté-là, la majorité du Grand Conseil ayant manifesté clairement son opinion.

Comme l'a dit le poète, pour un tombeau :

Un enfant, sous trois pas, la mesure...

l'espace dans lequel la proportionnelle communale actuelle peut se mouvoir, et le serin n'est pas plus à l'étroit dans sa cage que la liberté du votant dans les limites exigées que lui a infligées la loi électorale.

L'honorable M. Kuntschen, toujours bercé par le souvenir des victoires majoritaires passées qui lui chantent encore de bien douces chansons, entendait rester fidèle au système établi; et il avait entraîné dans ses eaux M. Burger, ce qui ne nous étonne pas, et M. H. Seiler, ce qui nous surprend davantage.

Ils n'ont pas été suivis, oh ! mais, du tout suivis, par le Grand Conseil qui, à une majorité approximative des deux tiers, a donné raison à M. Troillet qui préconisait le système fédéral.

C'était la seule solution acceptable et plausible.

S'entêter à rester fidèle à des parois verrouillées, créer, dans le canton, deux, trois-sortes de Proportionnelle, quand le citoyen a toutes les peines du monde à en comprendre une, c'était vouloir follement provoquer le mécontentement et des représailles politiques.

La roche Tarpéienne d'une pareille conception démocratique n'eût pas été loin.

Ceci dit, revenons à la séance de mercredi dernier, soit à la séance des élections constitutionnelles qui a fait et fera encore couler beaucoup de bile, de salive et d'encre.

Le *Briger-Anzeiger*, qui publie la protestation que M. Escher a lue au Grand Conseil, ne contient pas moins de sept mains noires — mane nero — destinées à attirer l'attention des électeurs sur des passages choisis.

Certes, il serait peu généreux de refuser l'indulgence à des âmes et, surtout,

à des ambitions meurtries, mais il serait insensé de subir injustement les avalanches d'une colère non digérée.

Nous défions les chefs politiques qui s'apprentent à recueillir la succession de chef de parti de M. Alexandre Seiler de prouver que l'élection de M. de Chastonnay est un acte inamical à l'égard du Haut-Valais.

C'est là une affirmation qui est démentie par les faits, une affirmation qui est démentie par le choix de M. Lorétan pour le Conseil des Etats, alors que, par une loyale rotation, le Bas-Valais eût été en droit de revendiquer ce siège, on le sait assez.

Peu de semaines avant les élections au Conseil national, des chefs politiques influents du Haut, interpellés, ont répondu qu'ils estimaient que le district de Sierre faisait toujours partie de leur circonscription.

Une pensée contraire les révoltait même.

On ne voit donc pas comment le succès de M. de Chastonnay peut leur peser sur l'estomac et pourquoi le glas doit sonner aux clochers de la vallée de Conches.

Ou plutôt, si, on ne le comprend que trop.

Très imprudemment, on se vantait de faire de M. Walpen, à l'Etat, une sorte d'adversaire personnel d'un autre homme de gouvernement, dont la valeur et l'indépendance gênent considérablement, et, pour arriver à cette accession de Capitole, on ne craignit même pas de recourir aux marchandages avec l'Opposition qui, d'ailleurs, repoussa le présent d'un Artaxerxès intéressé.

Et alors, gênés de leur attitude, vexés de leur défaite, honteux et furtifs, ces hommes politiques y sont allés d'une déclaration vaguement lamentable dans laquelle ils confondent intentionnellement leur amour-propre offensé avec la dignité du Haut-Valais parfaitement respectée.

Pour qualifier une pareille attitude, il n'y a qu'un mot, celui que le poète jetait, un jour, à la face d'autres députés vindicatifs, brouillons et grincheux :

Rhétieurs embarrassés dans votre toge neuve,
Oh ! vous êtes petits !

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

L'épée d'académicien de M. Henry Bordeaux. — Un comité savoisien vient d'offrir au nouvel académicien, M. Henry Bordeaux l'épée traditionnelle. Elle est l'œuvre, non pas de l'industrie, mais d'un artiste déjà apprécié, M. Jean Serrières. L'orfèvre, répudiant les lieux communs décoratifs, a voulu réaliser une œuvre qui fût vraiment personnelle à son destinataire.

Les thèmes qu'il a interprétés, c'est au pays natal de M. Bordeaux, la Savoie, qu'il les emprunte. C'est le clocher savoisien qui forme la base de la garde; sur une face, il porte l'écusson orné du lion du Chablais; l'autre, le cœur emblématique. Du sommet du clocher, décrivant jusqu'à la lame le secteur d'ellipse imposé, une guirlande est tressée des feuilles et des fruits de l'oranger, dont la fleur s'épanouit au bouton qui fixera l'épée à l'habit. L'œuvre est ciselée dans l'argent. M. Serrières a su en faire un poème plein d'allusions aux préférences intimes de M. Bordeaux, à ses attaches d'origine, à son œuvre même. Faisant mieux qu'une épée anonyme, il a fait celle d'une personnalité déterminée. C'est ainsi qu'un artiste applique les sûrs conseils de la tradition décorative française.

L'encéphalite. — Le ministre français de l'hygiène, M. Breton, avait fait faire une enquête épidémiologique sur l'encéphalite léthargique. Il en résulte que dans les cinquante-cinq départements qui ont répondu, 464

cas ont été constatés. On a remarqué que les enfants étaient deux fois moins frappés que les adultes; d'autre part, que la maladie avait peu de prise sur les personnes âgées de plus de soixante ans.

La mortalité a été de 30 %, mais il convient de noter qu'on n'a tenu compte que des cas graves, et que la proportion serait infiniment moindre si l'on avait compris dans la statistique tous les cas.

L'épidémie a été très clairement semée; et la plupart des médecins se refusent à admettre la contagiosité.

Neuf fois sur dix, il y a simultanéité de grippe et d'encéphalite.

Distinction. — Le « Journal officiel » français annonce que M. Gabriel Amiguet, député et agriculteur, à Gryon, a reçu la distinction de chevalier du Mérite agricole en récompense des grands services rendus aux agriculteurs des régions dévastées.

L'Allemagne prépare une nouvelle guerre. — Le Dr Gérard Brom, secrétaire de l'Association des Etudiants catholiques néerlandais, écrit dans le quotidien catholique de Rotterdam le « Maasbode », à propos d'une mission à Berlin, dans le monde des étudiants catholiques :

« J'ai causé avec un étudiant qui fut au front pendant quatre ans et qui y fut grièvement blessé. Il a donc éprouvé toutes les misères de la guerre. Au lieu d'y avoir gagné des idées plus humaines, sa haine des Français était devenue si grande, qu'il déclarait froidement et énergiquement: « Il y aura une nouvelle guerre (Ein Krieg wird kommen). » Il ajoutait: « Il faut d'abord nous remettre un peu de la défaite. » Et il murmurait: « Ah ! ces Français ! » avec une colère indicible.

« L'opinion de cet étudiant est très violente, certes, mais, hélas ! nombreux sont ceux qui la partagent, sans l'exprimer aussi catégoriquement. La plupart des gens appartenant aux classes fortunées n'osent pas encore dire tout haut ce qu'ils pensent. La catastrophe imprévue pour la plupart fut si terrible, la gêne matérielle est si grande pour eux qu'ils se contentent de souhaiter un peu de calme en attendant le temps où l'on verra « la vieille Allemagne ». On est frappé du grand nombre de ceux qui souhaitent le rétablissement de la monarchie, considérée, sans doute, comme le meilleur moyen de ramener la tranquillité. Le peuple allemand est fatigué et épuisé par les continuelles privations corporelles. Mais il n'en est pas moins certain que lorsqu'il pourra manger à sa faim, le nombre des socialistes diminuera considérablement. Le ministre Giesberts, avec qui nous avons eu un entretien, n'en doutait pas un seul instant.

« Terminons par une bonne nouvelle. Notre voyage à Berlin aura été des plus utiles au point de vue social. Nous avons hâté la réalisation de la grande idée : création d'un lien international entre les associations d'étudiants catholiques de tous les pays. Mais il est compréhensible que les circonstances actuelles ne rendent pas cette réalisation immédiate.

Le coût de la lutte contre la grippe. — Il résulte d'un rapport de l'Office sanitaire fédéral que les dépenses faites par les cantons pour combattre l'épidémie de grippe s'élevèrent à 2.417.370 fr., dont 1.058.586 fr. représentent la contribution de la Confédération. Toutefois, ces chiffres ne comprennent pas les dépenses du canton du Tessin, non plus que la subvention correspondante de la Confédération.

A ceux qui se rendent en Savoie. — Le département de justice et police du canton de Vaud communique :

Il est interdit d'exporter de France des monnaies d'or ou d'argent, françaises ou étrangères, sous peine d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 5000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement. L'or ou l'argent saisis sont confisqués, ainsi que les moyens de transport (loi du 17 août 1915 et décret du 12 juillet 1919).

Il est également interdit aux voyageurs se rendant de France à l'étranger, sauf autorisation spéciale du ministre des finances (commission des changes), d'emporter une somme supérieure à 1000 fr. par personne en billets de banque français, ou la contre-valeur de cette somme en billets de banque étrangers (loi du 3 avril 1918 et arrêté du 3 juillet 1918).

Une tolérance est accordée, pour les monnaies d'argent, jusqu'à concurrence d'une somme d'argent maximum de 10 fr. par personne.

Les porteurs de cartes frontalières n'ont

droit, à teneur d'une communication des autorités françaises compétentes, d'exporter de France que 100 fr. d'argent de poche en billets français ou la même valeur en billets suisses au cours du jour. Lorsqu'ils sont en possession d'une somme d'argent supérieure à 100 fr. français, ils doivent s'annoncer sitôt après leur débarquement en Savoie, au service de la douane française, qui leur délivrera une déclaration attestant le montant dont ils seront porteurs.

Au moment de quitter le territoire français, soit avant l'embarquement, les intéressés présenteront à la douane la déclaration en question, qui leur permettra d'emporter une somme équivalente à celle dont ils étaient porteurs au moment de leur entrée en France.

Le précancer. — M. Darier a signalé à l'Académie de médecine une « affection précancéreuse », qui apparaît chez les adultes ou les vieillards sous forme de taches couvertes d'espèces d'écaillés et infiltrées de sérosité.

Au nombre de une à vingt, siégeant n'importe où, ne causant aucun malaise, ces taches peuvent, au bout d'un nombre variable d'années, se transformer en un cancer ulcéré ou végétant.

Le traitement indispensable de ce « précancer » consiste, d'après M. Darier, dans la destruction ou l'ablation des taches, le plus tôt possible, et, dans tous les cas, avant leur transformation cancéreuse.

Simple réflexion. — Les hommes rejettent sur le destin, sur la fatalité, les suites de leurs passions et de leurs fautes.

Curiosité. — On sait que les chirurgiens, avant de commencer l'opération prennent le plus de précautions antiseptiques possible : ils coupent leurs ongles, se lavent les mains et les bras dans des solutions désinfectantes, se gantent de caoutchouc et portent des espèces de muselières.

Cela, paraît-il, ne suffit pas. Il paraît que la barbe du médecin porte des microbes hyogènes — propres à infecter les plaies, à créer la suppuration.

Un savant allemand a passé au travers de la barbe de quelques-uns de ses confrères une plaque enduite d'agar — substance éminemment favorable au développement des microbes — onze fois sur 26, il a obtenu des microbes de nature à infecter le champ opératoire.

Les chirurgiens qui prennent, avec raison, leur fonction pour un sacerdoce, seront rasés comme des prêtres.

Pensée. — La science est belle sans doute et vaut bien à elle seule les travaux de l'homme, mais elle est mille fois plus belle quand elle devient une puissance et enfante la vertu. Guizot.

Les Communaux

La plupart des « bourgeoisies » de notre canton possèdent des « communaux », c'est-à-dire des terrains communs à tous les « bourgeois ».

Ces immeubles consistent en parcelles cultivables, bois, taillis ou pâturages, le tout variant d'une commune à l'autre sous le rapport de l'étendue.

Dans la règle, ces « portions » subissent, chaque cinq, dix ou vingt ans, un remaniement, un nouveau partage. La distribution s'opère par tirage au sort, ce qui fait qu'en plusieurs endroits — à Vouvy, par exemple — ces lots se nomment tout simplement des *sorts* : les sorts du Grolarge, des Iles, des Vorzis, etc.

Pour les *bois taillis*, les règlements bourgeoisiaux stipulent qu'il est interdit non seulement de faire *taille blanche* des essences de haute futaie, mais encore d'abattre des bois en-dessous d'un tant de diamètre, cela pour prévenir des abus, surtout dans les années qui précèdent les « partages », quand d'aucuns, peu scrupuleux, seraient tentés de laisser la part plutôt mince à leurs successeurs.

Disons tout de suite que le laps de cinq et même dix ans qui s'écoule entre deux mutations nous paraît trop court. Il serait, en effet, dans l'intérêt même des bénéficiaires de prolonger la durée de jouissance de ces biens communs. En ce faisant, la terre serait travaillée avec plus d'application et de goût.

Certaines bourgeoisies réservent à leurs administrés des *droits de pâturage* (droit d'herbe). Moyennant une faible redevance annuelle, ils peuvent, en des lieux désignés, faire paître leurs bestiaux, ce qui est un réel avantage. Appréciable aussi l'*affouage* qui fournit aux familles un combustible à très bon compte. On ne saurait de même assez louer ces concessions, à prix très réduit, de bois de construction qu'accordent, en cas de besoin, les administrations bourgeoisiales.

Comme on peut s'en rendre compte, les communaux sont d'une réelle utilité et leur disparition serait des plus regrettables. Elle entraînerait inévitablement une recrudescence de l'exode rural. Beaucoup de personnes, en effet, sont retenues et comme attachées au sol natal par les réels avantages de la vie bourgeoisiale. On a écrit que rien n'est moins *déracinable* que l'homme. Nous ne savons pas jusqu'à quel point cet axiome se vérifie, mais ce que nous pouvons affirmer en toute connaissance de cause, c'est que le lopin de terre retient toujours celui qui le cultive et qu'il ne s'en sépare jamais sans quelques gros déchirements.

A une époque où la ville fascine et attire tant de travailleurs, il n'était pas sans intérêt de parler de nos bons vieux communaux et de mettre en évidence les services qu'ils rendent à nos populations campagnardes. Ces avantages nous serions heureux de les voir se développer encore, afin de *river* si possible à notre cher sol valaisan le plus grand nombre de ses fils. *Viva.*

LES EVENEMENTS

Fin de la grève en France

La « grève générale » française est terminée. Les quelques corporations qui avaient suivi les cheminots, par obligation conventionnelle, vont reprendre le travail sans conditions. Leur comité central a capitulé vendredi, par 96 voix contre 11, en se couvrant du prétexte que le dépôt du projet de loi sur les transports implique la reconnaissance indirecte de ses revendications. Or, chacun le sait, ce projet allait être présenté au Parlement quand la grève a éclaté et les cheminots avaient refusé d'y collaborer, en exigeant l'adoption intégrale de leur propre système. L'ordre du jour du comité confédéral ne trompera donc personne, et surtout pas les ouvriers. C'est l'aveu de la défaite.

Commencée le 1er mai, la grève des cheminots a duré les trois semaines traditionnelles. Malgré l'appui de la C. G. T., elle n'a pas eu les effets qu'on pouvait redouter. La vie normale du pays a été troublée, mais non suspendue. Certains réseaux ont dû restreindre leur exploitation et faire appel au concours de volontaires, dont quelques-uns ont payé de leur vie leur dévouement au salut public. Sur d'autres, le personnel, par prudence, par scepticisme ou par fidélité au devoir, est resté sourd aux appels désespérés des meneurs et de la C. G. T. et a continué à travailler. Les grèves successives par lesquelles on a tenté de corser le mouvement ont échoué. La solidarité ouvrière n'est pas un vain mot, mais elle exige au moins un but pratique, des raisons de s'affirmer, et le prétexte du comité des cheminots lui a paru trop mince. Les récalcitrants ont vu juste et doivent se féliciter aujourd'hui d'avoir résisté au mot d'ordre irréflecti des chefs syndicalistes.

Un accord en Irlande ?

Le *Sunday Times* de Dublin annonce qu'on a quelque raison de croire que des négociations ont été engagées au cours de la dernière quinzaine entre le gouver-

nement et les chefs qui avaient la direction du mouvement Sinn-feiniste. Un accord aurait été suggéré sur les bases suivantes :

1. Statut des Dominions pour l'Irlande avec autonomie pour l'Ulster.
2. Libre-échange entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. Cette dernière condition serait soumise à l'approbation du peuple irlandais.

Nouvelles Suisses

L'affaire Renaud-Charrière.

La cour pénale fédérale, réunie à Genève, a prononcé son jugement samedi matin dans l'affaire Renaud-Charrière.

Otto Siegwart a été acquitté.

Renaud-Charrière a été condamné à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

Bechtel à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Le jugement n'a pas retenu l'accusation portée contre le Conseil fédéral en corps, mais a retenu le commencement d'exécution de diffamations contre MM. Motta et Schulthess personnellement. L'accusation de diffamation contre feu le conseiller fédéral Müller n'a pas été retenue, attendu que ni celui-ci, ni ses héritiers n'ont porté plainte. L'avocat genevois Renaud-Charrière va être définitivement radié de l'ordre des avocats. Le jugement sera communiqué au Conseil fédéral pour être exécuté.

Les suites d'un empoisonnement par les champignons.

Le 27 octobre 1919, Mme Veillet, repasseuse, à Genève, décédait des suites d'un empoisonnement causé par de fausses oronges qu'elle avait reçues d'un M. Raspolini.

Le parquet ayant ouvert une information sur cet homicide involontaire, M. Raspolini fut traduit devant la Cour correctionnelle et condamné à l'audience du jeudi 29 janvier. Mlle Marie Mugnier, fille de la défunte qui, elle-même avait été gravement malade des suites de l'empoisonnement, s'était portée partie civile et réclamait des dommages-intérêts.

La cour d'appel a reconnu M. Raspolini responsable des suites de son imprudence et a alloué à Mlle Mugnier la somme de 1000 fr. à titre de dommages-intérêts.

Poignée de petits faits

— La commission du Conseil national pour la création de nouvelles légations a siégé à Lucerne. Tout en adoptant une attitude différente de celle du Conseil des Etats quant à la réglementation des légations, la majorité de la commission a reconnu la compétence du Conseil fédéral dans la question et s'est déclarée d'accord avec la création des trois légations de Bruxelles, Stockholm et Varsovie.

— Le gouvernement ottoman poursuit activement le mouvement de répression engagé contre les forces nationalistes. Des batailles sanglantes ont été livrées à Sabandja-Bolou, sur la rive gauche du fleuve Sakaria, par les troupes gouvernementales, aux forces rebelles commandées par le général Ali Fuad Pacha. Celles-ci, subissant de sérieuses pertes, ont abandonné la région qu'elles occupaient. L'offensive des troupes gouvernementales se poursuit avec une très grande rigueur.

— Le roi Alexandre de Grèce est arrivé samedi matin à Paris à 10h.20. Le souverain était en petite tenue d'amiral, il portait la croix de guerre française.

— Un nouveau train express Calais-Lille-Laon-Chaumont-Delle-Delémont-Bâle a commencé à circuler hier. Il y aura une voiture directe pour Coire. La Direction du Lœschberg a demandé qu'une voiture pour Interlaken soit également accrochée à ce train.

— Vendredi après-midi à Genève, une jeune fille, Marguerite Vogt, âgée de 16 ans, qui se rendait à bicyclette à son bureau, voulant éviter un enfant, s'est jetée sous un camion automobile. Elle a eu la tête écrasée et a succombé pendant son transport à l'hôpital.

— Le syndicat médical du Bâle a voté un ordre du jour, où, après avoir constaté que les grèves actuelles sont des manifestations révolutionnaires, il a décidé que toute assistance médicale sera rigoureusement refusée aux grévistes désorganiseurs des services d'intérêt public, étant entendu que l'hôpital leur reste ouvert pour les cas urgents.

— On annonce du Mexique que les partisans du général Carranza qui se trouvaient

après de lui quand il est mort ont adressé au général Obregon une lettre dans laquelle ils déclarent que le général Carranza a été fait prisonnier et lâchement assassiné. Les signataires protestent contre cet acte qui, disent-ils, porte atteinte à l'honneur du pays.

— A Préz-vers-Neréaz, Fribourg, un enfant de deux ans, fils de M. Robatel, cantonnier, échappant une minute à la surveillance de ses parents, est tombé dans un seau d'eau bouillante et s'est affreusement brûlé. M. le docteur Koller, de Romont, a été immédiatement appelé, mais il n'a pu qu'adoucir les souffrances de l'enfant, qui a succombé après dix-huit heures d'agonie.

— La cherté des vêtements a engagé un député à la Chambre française à imiter ses confrères du parlement américain. Il a paru au Palais Bourbon en overcoat bleu et en gros souliers de travail. Il a expliqué à ses collègues que ses moyens ne lui permettaient plus de s'offrir des complets à 500 fr. et des bottines à 100 fr. la paire.

— La grande-duchesse Xenie-Alexandrowna, qui a fait sous serment la déclaration que le tsar de Russie est mort à Ekaterinbourg, le 16 juillet 1918, a été, comme plus proche parente, chargée par les autorités anglaises d'administrer les biens laissés en Angleterre par le tsar.

Nouvelles Locales

Arrivée en Valais des enfants viennois et autrichiens nécessiteux

Les enfants nécessiteux (2^{me} convoi) à hospitaliser dans la partie française du canton viendront en Valais le 29 mai prochain, par le train partant de Lausanne à 8 h. 20 du matin. Tous sont de religion catholique et arrivent de *Vienna* ou, du moins, de l'Autriche *actuelle* (Innsbruck, Salzburg, Linz, etc.)

Voici — avec indication de l'heure du train — la nomenclature des stations de chemin de fer où des enfants seront débarqués et d'où ils seront départis dans les différentes localités citées entre parenthèses :

10 h. 05 : Aigle (Aigle et Vionnaz) ;
A. 10 h. 22 : Départ d'Aigle pour St-Maurice-Sion-Sierre ;

10 h. 45 : Bex (Bex) ; 10 h. 55 : Saint-Maurice (Vérossaz) ; 12 h. 07 : Evionnaz (Collonges) ; 12 h. 18 : Vernayaz (Salvan, Finhaut) ;

12 h. 31 : Martigny (Bovermier, Vollèges, Bagnes, Sembrancher, Orsières, Liddes, Bourg-St-Pierre) ;

1 h. 09 : Riddes (Saillon, Leytron, Chamoson) ; 1 h. 25 : Ardon (Vétroz et Conthey) ;

1 h. 40 : Sion (Sion, Savièse, Arbaz, Veysonnaz, Vex, Nax, Mage) ;

2 h. 40 : Sierre (Sierre, Miège, St-Luc, Vissoie, Chippis, Chalais).
B. 10 h. 30 : Départ d'Aigle pour Monthey-le Val d'Illeiez et Vouvry-Bouveret ; 12 h. 20 : départ de Monthey pour Troistorrens ; 12 h. 40 : départ de Monthey pour Vouvry arrivée à 1 h. 40 et Bouveret (arrivée à 1 h. 58.)

Les parents adoptifs voudront bien venir prendre ou faire prendre à la station de chemin de fer les enfants qu'ils ont promis d'hospitaliser. Nous nous permettons de faire appel à l'obligeance de MM. les Révérends Curés, leur demandant de prêter leur aide très précieuse afin que tout se passe avec le plus grand ordre et que les pauvres petits voyageurs arrivent à bon port. La dévouée présidente du Comité vaudois nous écrit que les enfants sont dignes de toute pitié, la misère augmentant chaque jour en Autriche. Nous ne doutons pas un instant que, sauf celles qui ont retiré leur adhésion avant ce jour — toutes les personnes inscrites fassent honneur à leur engagement et reçoivent chez elles et entourent de soins et de bonté les petits hôtes qu'elles ont demandés.

Il nous manque environ 50 places pour loger tous les enfants qui nous sont annoncés et dont nous ne pouvons envisager l'abandon... Nous faisons une fois de plus appel au public au nom de la charité et nourrissons le ferme espoir que cet appel sera entendu. Que ceux non inscrits qui acceptent de recevoir un de ces enfants encore à placer, nous le fassent savoir par le retour du courrier ou télégraphiquement. Adresse : *Comité valaisan pour les enfants nécessiteux de l'étranger*, Sion, ou MM. les Chanoines Delaloye et Imesch, Sion.

Le Comité.

Grand Conseil

Séance du 21 mai 1920.

Présidence de M. Maurice PELLISSIER, président

Le mécanisme de la proportionnelle dans l'élection des députés au Grand Conseil

Tout le monde est d'accord pour appliquer, au prochain scrutin, le système de la proportionnalité à l'élection des députés au Grand Conseil. Reste la manière. C'est ce que l'on va étudier.

La commission nommée par le Grand Conseil en vue d'examiner le projet présenté par le gouvernement est présidée par M. Leuzinger. Les rapporteurs sont MM. R. Troillet et Schrödter.

Dès le début, la commission s'est séparée en deux camps.

L'un se rattache au système proposé dit « cantonal », l'autre préfère le système « fédéral », tel appliqué dans les élections au Conseil national.

Fédérale ou cantonale ?

La discussion promet donc d'être chaude. Interprète des partisans du système « fédéral », M. Marc Morand reproche au système gouvernemental d'être trop rigide, d'empêcher le panachage, d'embrigader de toute force l'individu dans le cadre d'un parti. Nous voulons mieux que la représentation proportionnelle des partis, nous voulons celle des idées.

Il n'y a pas deux systèmes de proportionnelle en présence, précise M. Kuntschen, il n'y a qu'une proportionnalité : c'est plutôt en présence de deux modalités, que nous nous trouvons.

Brisant l'ancien moule par la Révolution, le peuple a supprimé les castes et a trouvé dans le système majoritaire l'exacte représentation du peuple.

Mais, depuis trente ans, ce système a cessé de lui convenir : il s'est alors tourné vers la représentation des partis. M. Morand met en opposition la représentation des idées à celle des partis. Mais qu'est-ce un parti, sinon l'expression d'une idée ?

En 1907 déjà, le Grand Conseil s'est occupé du système proportionnel, et la Haute-Assemblée, se rendant aux arguments de M. le Conseiller d'Etat Bioley, grand protagoniste du système, a refusé le panachage.

Autoriser le panachage, c'est permettre à un parti de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre parti.

Pour parer aux inconvénients du panachage qu'elles introduisent au « fédéral », les Chambres ont apporté le « cumul » comme correctif.

Et, dès ce moment, tous les partis qui avaient demandé la proportionnelle : conservateurs, socialistes, catholiques même, se sont élevés contre le panachage et le cumul et ont crié au sabotage.

Notre système est celui de l'avenir. C'est si vrai que le Tessin à qui le premier on a imposé le système proportionnel en 1891, est à la veille de renoncer au panachage.

Notre système est le plus vrai, le plus juste et le plus simple.

La liberté du vote est le premier principe à sauvegarder, déclare solennellement M. Couchepin. Distinguons entre une idée et un courant d'idées. Le système communal ne permet pas au citoyen indépendant de choisir les éléments modérés de chaque parti. Et, cependant, cette mentalité de la liberté du choix, prend de jour en jour des proportions plus étendues.

M. le Conseiller d'Etat Troillet, restant sur le terrain des faits, se sépare de ses collègues.

Aujourd'hui, dit-il, le peuple a pu comparer les deux systèmes : la simplicité du système « fédéral » a été démontrée du premier coup.

Dans la pratique, l'unité du système empêche les erreurs, les abstentions que peut causer dans l'esprit du citoyen la multiplicité des systèmes.

Si les socialistes du Tessin ont eu en honneur le panachage, c'est qu'ils tiennent à embrigader leurs troupes et à les faire marcher comme des compagnies caporalisées. C'est un motif pour que nous ne partagions pas leur préférence.

Le Bas-Valais, qui a pour lui l'expérience des deux systèmes, qui, autrefois, a souffert de violentes luttes politiques, vient aujourd'hui, sans distinction de parti, réclamer le système « fédéral ». Ne voulez-vous pas lui faire confiance

en portant votre choix sur un instrument qui assurera la paix dans le pays ?

Avec force gestes parlent :

MM. Pétrig, pour le système fédéral, Fcis Burgener, et Jos. Escher, pour le système cantonal.

M. Jos. Escher estime que la liberté du citoyen consiste à choisir le drapeau derrière lequel il entend marcher : les partis sont assez nombreux pour qu'il ne soit pas nécessaire de permettre au citoyen de trahir, pour ainsi dire, son propre idéal, en lui remettant dans les mains l'arme du panachage.

M. H. Seiler, partisan convaincu de la proportionnelle, estime que le système cantonal est le plus juste et le plus conforme à nos principes conservateurs.

Se rappelant que dans certaines régions, nombreux sont les citoyens indépendants qui se refusent à arborer les couleurs de quelque parti que ce soit, M. Pouget se prononce pour le système « fédéral », le seul à même d'assurer la liberté du citoyen.

M. Défayes rompt une lance en faveur de la liberté d'opinion de l'électeur. Il refuse son adhésion au système qui embrigade l'électeur de gré ou de force dans un parti.

Pourquoi les conservateurs craindraient-ils le système fédéral qui, aux dernières élections, ont donné à leur propre parti une si belle majorité ?

C'est notre parti qui court le plus de risques avec l'introduction de la proportionnelle qui est à l'avantage des partis nouveaux, du parti socialiste en particulier. Mais, avant tout, nous posons le principe de la liberté du citoyen.

M. Kuntschen se demande avec une pointe de scepticisme si le système fédéral est si soucieux de la liberté du citoyen qu'on veut bien l'affirmer.

M. Raphaël Troillet déclare que ses mandants, qui ont goûté des deux systèmes, préfèrent le « fédéral ».

Bien qu'il ait écouté attentivement les divers orateurs, M. Dallèves ne sait trop de quel côté pencher. Partisan déterminé du système majoritaire — n'en resterait-il qu'un, il serait celui-là — il boit du lait en voyant un tel antagonisme surgir dans le camp adverse. Aussi, il ne votera pas. (On rit).

Allons pour la « fédérale »

A une forte majorité, nos honorables représentants, suffisamment éclairés, se rallient à la modalité « fédérale ». Conséquence : le Conseil d'Etat devra présenter un nouveau projet remanié en ce sens.

Et c'est ainsi que l'on passe au second objet à l'ordre du jour : le règlement d'exécution sur l'organisation de l'enseignement professionnel agricole.

L'école d'agriculture de Châteauneuf

Sous la conduite du rapporteur, M. Ch. Ribordy, voici nos pères conscrits à la recherche d'une localité pour y implanter la nouvelle Ecole cantonale d'agriculture.

Inutile, dit le commissaire, de songer à Saillon : situation défavorable, absence de prestations de la part de la commune, etc.

Le domaine de Crête-Longue, à Granges, est très étendu (90 ha). Mais le terrain, composé de moraines glacières, n'est propice ni à la viticulture, ni à l'arboriculture. Prix fr. 400.000, cheptel non compris. A défalquer fr. 57.000 subventions des communes de Sierre et Granges.

On lui préfère le domaine de Châteauneuf, appartenant déjà à l'Etat. Moins étendu (45 ha), il manque en plus d'eau potable. Mais on peut faire aisément disparaître ce dernier inconvénient. Les chances se réunissent sur Châteauneuf.

Recherchons maintenant un toit pour abriter l'école d'hiver du Haut-Valais. Feu M. A. Seiler n'aura pas la satisfaction d'assister à la réalisation de sa dernière exigence. Tourtemagne, Loèche et Viège se mettent sur les rangs. Nos pères conscrits renouvelleront-ils les perplexités, les hésitations de Paris ? Nous ne le pensons point, car les trois grâces n'ont pas été dotées d'avantages égaux. Avec sa minuscule propriété sur les bras, Tourtemagne fait figure de parente pauvre.

Mais n'anticipons pas ; revenons à Châteauneuf. Les représentants du district de Sierre — c'est très humain — se cramponnent à la Crête-Longue. Avec beaucoup de conviction, M. F. Bagnoud prône la valeur agricole du sol de Gran-

ges et les avantages de la ferme proposée, qui est pourvue d'eau potable et d'énergie électrique. Puis il touche de la corde décentralisatrice : Sion est suffisamment dotée d'institutions d'Etat, il est juste et conforme à la constitution de placer l'école cantonale d'agriculture hors de la capitale.

Le même point de vue est défendu par M. Devanthéry, qui, en passant, lance quelques dards à certains messieurs de Sion, qui lui ont fait de promesses de gascon.

Malgré tout le bien qu'il désire pour son cher district d'Hérens, M. Cyr. Piteloud ne se paiera pas le ridicule de réclamer pour Vex le siège de l'Ecole cantonale. Il se range donc à l'avis des experts, soit les membres de la commission éclairés de l'expérience de M. Pettavel, de Lausanne, et du directeur de Schwand-Münsingen.

Au vote, la presque unanimité se prononce en faveur de Châteauneuf.

Et celle de Viège ?

Dans le Haut sera-ce Loèche ou Viège ? Laquelle, laquelle des deux ? dit la chanson.

« Prenez mon ours, déclare en substance M. Ign. Ruffinen, président de Loèche.

Ah ! non, réplique M. Imboden, préfet de Viège, les experts ont jeté leur dévolu sur le mien qui... qui...

C'est en vain que M. R. Lorétan déploie toute son éloquence en faveur de sa ville natale. Les sièges sont faits, pour nous servir du jargon parlementaire. La pomme est offerte à Viège la Noble.

Pourvu qu'elle ne devienne pas une pomme de discorde !

Séance de relevée du 21 mai 1920

La liste des objets à liquider est si longue que l'on songe à siéger exceptionnellement en septembre. Pour parer au plus pressé on tient séance cet après-midi.

En fixant le choix des deux écoles d'agriculture, on ouvre la serrure du règlement d'organisation de l'enseignement agricole : il n'y a plus qu'à parcourir des yeux les quelques chapitres de ce règlement qui est adopté sans subir de modifications essentielles.

Séance du 22 mai 1920

Comme sur la place de la Planta, où la foire bat son plein, on liquide. Plus de vingt recours en grâce, bon nombre de pétitions et de naturalisations sont écoutés d'une oreille plus ou moins attentive.

Relevons une demande de naturalisation qui sort de l'ordinaire : celle d'un chanoine du Grand-St-Bernard, M. Nestor Cerutti, rév. Curé de Sembrancher, De nationalité italienne, M. l'abbé Cerutti est natif de Chippis et a fait son gymnase au Collège de St-Maurice. Jusqu'ici Valaisan de cœur, sinon de fait, il est aimé de ses paroissiens qui seront heureux de pouvoir l'appeler désormais leur concitoyen.

Le traitement des gendarmes

La solde des gendarmes varie entre fr. 7.50 et 8.50 par jour. Le gouvernement veut porter ces chiffres de 9 et 10, avec effet rétroactif au 1er janvier 1920.

A ce propos, M. Jos. Pont se demande si le nombre des surveillants du pénitencier qui est de dix ne pourrait pas être restreint.

De ces dix surveillants, déduisez quatre maîtres de métiers, lui répond M. Kuntschen. Il reste ainsi six gardiens, pour plus de cinquante prisonniers. Jamais les prisons n'ont été si pleines, et à lire les rapports des agents de sûreté, nous sommes encore loin d'une décroissance du nombre de ce genre spécial de pensionnaires.

Sans opposition, l'augmentation de la solde est adoptée.

L'institut de Gérone déménage

Cet institut abrite actuellement 61 élèves. Le nombre des élèves augmentant chaque année, les constructions actuelles sont absolument insuffisantes. Sans doute, pourrait-on édifier de spacieuses annexes. Mais un obstacle quasi insurmontable s'oppose à ce que nous laissons enfants et Sœurs enseignantes à Gérone. A proximité des Usines de Chippis, l'Institut subit, sans récriminations, mais non sans souffrances, les vagues d'assaut des gaz nocifs qui se

dégagent des foudres. Dans des conditions si défavorables, n'est-il pas tout indiqué de s'éloigner d'un site aussi surnois, hélas ! qu'enchanteur ?

— Jusqu'à quand — Quonsque tandem — céderons-nous toujours à la Société de l'Aluminium, s'écrie avec impétuosité, M. Alex. Zufferey ? Qu'a fait le gouvernement pour mettre fin à une situation intolérable ? Le Code civil lui donne droit à des indemnités. Il n'a pas usé de ce droit. Il se laisse simplement chasser de chez lui, sans protestation. Il nous demande un crédit de 250.000 fr. pour se procurer logis ailleurs. Si on accorde cette somme, je demanderai de mon côté un crédit de vingt-cinq millions pour le transfert de la population de Chippis dans des lieux plus propices.

MM. H. Seiler et Burgener adjurent la Haute-Assemblée de ne pas prendre au tragique l'attitude de M. Alex. Zufferey ? Il est vrai, avoue M. Burgener, que les Sœurs d'Ingenbohl refusent d'enseigner plus longtemps dans les édifices actuels qui sont, d'autre part, notoirement insuffisants. Voilà pourquoi nous avons à prendre des mesures urgentes. L'hôtel Bauer, dans la banlieue de Sierre, est tout indiqué. Au prix offert, fr. 250.000, cet achat est une excellente affaire :

Par humanité pour les enfants anormaux, M. Borgeat veut bien approuver le transfert, mais il tient à connaître quelles mesures énergiques l'Etat prendra une bonne fois contre l'émanation des gaz délétères de l'usine de Chippis. On a parlé de fumivores. Jusqu'ici, c'est nous, habitants de la contrée de Sierre, qui avons été les fumivores, conclut le député de Sierre.

M. Bonvin, président de Sierre, reproche au gouvernement d'agir avec trop de hâte, de n'avoir pas étudié la question d'une manière assez approfondie, de vouloir, en un mot, arracher un vote du Conseil, insuffisamment informé, à l'instant où il va se séparer.

Et il n'y a pas que l'Hôtel Bauer qui corresponde aux desiderata : l'immeuble Witwer se présente aussi comme une excellente occasion. La question n'est point complexe, rétorque M. H. Seiler. Le rachat de l'Hôtel Bauer est une opération très avantageuse. Voulez-vous, oui ou non, en saisissant cette occasion, épargner au canton une dépense de fr. 200.000 ?

« Sans doute, explique M. Pouget, président de la commission, l'établissement Witwer présente l'avantage de posséder un domaine susceptible d'agrandissement. Mais, tout considéré et devant l'ultimatum du personnel enseignant de Gérone, qui se refuse à demeurer dans les locaux actuels à partir du mois de juillet, la commission a fixé son choix sur l'hôtel Bauer. Cependant, ainsi que je l'ai entendu M. Ch. de Preux, la supérieure-directrice de Gérone veut bien prolonger de trois mois le délai d'attente, il serait plus sage de poursuivre la comparaison des divers projets soumis à notre examen. »

C'est à cette prudente solution que se rangent nos honorables. Ils donnent au Conseil d'Etat un blanc-seing dans les limites ci-après : l'Institut sera placé à Sierre, le crédit de fr. 250.000 ne sera pas dépassé.

La session de mai est close et nos honorables se dispersent tandis que retentit le laïque *ite missa est* du président.

La Suisse. Société d'assurance sur la Vie et contre les accidents à Lausanne.

Cette Société a reçu, en 1919, 4713 propositions d'assurance sur la vie pour une somme de fr. 30.998.185 (fr. 18 millions 035.617 en 1918) et a conclu 4481 contrats d'assurances contre les accidents représentant fr. 308.905 de primes annuelles (141.722 en 1918). Sa production a ainsi considérablement augmenté en 1919.

Le portefeuille d'assurances comportait au 31 décembre 1919, 13731 contrats d'assurances sur la vie pour 91.278.634 francs, en augmentation de 24 millions sur l'exercice précédent, 611 contrats de rente viagère assurant fr. 403.808 de rentes annuelles et 11456 contrats d'assurances contre les accidents avec fr. 627.824,75 de primes en cours.

Le résultat satisfaisant de l'exercice permet, malgré les amortissements importants effectués sur le portefeuille de valeurs mobilières (fr. 475.736), de maintenir le même dividende que les années antérieures et les mêmes répartitions de bénéfices que précédemment aux assurances avec participation aux bénéfices.

Agence général pour le Valais : Albert ROULET, à Sion.

Martigny. — (Corr.)

La commune de Martigny-Ville a fait parvenir dernièrement à une grande partie — 128, nous assure-t-on, — de propriétaires d'immeubles dans cette localité, sous pli non recommandé et non cacheté, la lettre suivante accompagnée d'un règlement sur la police des constructions :

« Monsieur,

» Ensuite de rapport de la commission des constructions, le Conseil municipal, en séance du 8 mai écoulé, se basant sur les dispositions du règlement municipal sur la police des constructions, article 21, a pris la décision suivante en ce qui vous concerne :

« peindre la façade et les volets du bâtiment ».

Travail qui devra être terminé pour le 31 juillet 1920 au plus tard ; à ce défaut, les mesures utiles seront prises.

Signé : le Secrétaire et le Président.

Ce procédé nous surprend beaucoup. Sans entrer en discussion au sujet des personnes qui se trouvent actuellement dans une situation gênée, les unes, par une mauvaise situation financière, les autres, par suite des dépenses qu'elles viennent de faire pour acquérir un bâtiment qu'elles doivent précipitamment remettre à neuf, nous sommes étonnés de cette manière d'agir, à savoir que l'ordre est donné d'avoir à terminer le travail pour le 31 juillet au plus tard. Comment, 128 propriétaires peuvent-ils en un si petit laps de temps et avec les quelques maîtres d'état que nous avons à Martigny, effectuer de si grosses réparations ?

Ils sont ainsi dans l'obligation d'appeler, et avec de gros frais, des entrepreneurs de localités environnantes, et

partant priver de bénéfices des contribuables qui paient leurs impôts à Martigny.

Mais ce qu'il y a de piquant dans toute cette affaire, c'est que le plus grand nombre de nos édifices communaux et publics — pour en rester là — sont dans un état de beaucoup inférieur et plus dégradé que celui de la plupart des constructions qui doivent être refaites.

Nous nous demandons si la commune n'aurait pas dû, elle, pour commencer, donner le bon exemple.....

Nous ajouterons encore que plusieurs propriétaires qui ont reçu des ordres de refaire le badigeonnage, le recrépissage ou la peinture de leur maison protestent, car la leur est d'assez bonne apparence pour l'instant.

Nous croyons, au vu des nombreuses protestations qui s'élèvent d'un peu partout, que la Commune a vraiment par trop étendu l'article 21 de son règlement sur lequel elle se base.

Un petit Proprio.

St-Maurice. — Accident mortel.

Dimanche a été enseveli un ouvrier travaillant aux pylones de l'usine du Barberine. C'est un accident qui est arrivé dans les circonstances les plus tragiques. Le pauvre ouvrier fut électrocuté ayant le bras et la jambe droites carbonisés. On l'avait conduit à la Clinique de St-Amé, mais, malgré les soins des médecins, le pauvre malheureux expira quelques heures après son arrivée. Il était originaire de la Poméranie.

Bagnes. — (Corr.)

Dimanche soir, la Mission prêché par les RR. PP. de St-François de Sales, s'est citourée par une splendide manifestation de foi. Nous publierons, dans notre numéro de jeudi, une correspondance à ce sujet, arrivée trop tard pour le numéro de ce jour.

L'Horaire d'été.

Les arrivages de charbon américain et anglais sont satisfaisants. On espère arriver pour ce mois à 200.000 tonnes, ce qui permettrait d'introduire sur les chemins de fer fédéraux l'horaire d'été à partir du 1er juillet.

La fête cantonale valaisanne de chant

Trains spéciaux

A l'occasion de la 5^{me} fête cantonale des chanteurs valaisans à Monthey, les C. F. F. mettront en marche, le 29 mai, à partir de Sion, un train qui correspondra avec celui qui quitte Brigue à 11 h. 05.

L'horaire de ce train spécial qui sera accessible au public est le suivant :

Sion :	1 h. 15 soir
Ardon :	1 h. 26 »
Riddes :	1 h. 35 »
Saxon :	1 h. 42 »
Charrat :	1 h. 49 »
Martigny :	2 h. 00 »
Vernayaz :	2 h. 09 »
Evionnaz :	2 h. 16 »
St-Maurice :	2 h. 25 »
Monthey :	2 h. 40 »

En outre, le dimanche, la correspondance de Brigue avec Monthey sera assurée par un service spécial qui partira de St-Maurice à 9 h. 40 et arrivera à Monthey à 9 h. 55.

Baisse ailleurs... Hausse chez nous

Un mouvement de baisse de grande ampleur vient de commencer, ces jours derniers, en Amérique, portant sur la plupart des marchandises : salaisons, blé, café, sucre coton, etc., et la vague va se répercutant sur tous les grands marchés du monde : Chicago, New-York, Liverpool, le Havre.

Pour le café qui illicite d'habitude par fraction de cent, il a baissé, hier, d'un sou par livre : on n'avait jamais vu ça.

Le coton vient de dégringoler, au Havre, de 14 francs par 50 kilos, après une baisse d'égale importance.

Les causes : les restrictions que s'imposent les acheteurs en présence des prix trop élevés : les tractations rendues impossibles par le change : les perspectives que la récolte française en blé pourra suffire à la France. Bref, les détenteurs de stocks commencent à craindre... et les consommateurs à se réjouir.

La baisse du prix de la laine brute fait prévoir celle du prix des vêtements : le coût des articles de coton diminuera également, le prix du coton brut ayant encore marqué un recul hier à Liverpool. Le coton d'Egypte a été coté hier 3 shillings par livre meilleur marché qu'en février et cette baisse aura, à en croire de nombreux experts, une répercussion sur nombre d'autres articles.

Hier, à Chicago, le coton pour les livraisons de mai baisse de 356 points et le blé, le pain et le sucre marquèrent également des cours plus bas.

La cause de la débâcle est la pression exercée d'abord aux Etats-Unis et ensuite ici par les banques, qui refusent le crédit aux spéculateurs et accapareurs.

A la suite d'une enquête sur le marché du sucre, à laquelle le ministère de la justice avait participé, les principaux fabricants de confiture ont décidé de ne pas acheter de sucre jusqu'à ce que le prix actuel de cette denrée ait été réduit de moitié.

D'après l'Association nationale des fabricants de fruits de conserves, les prix actuels du sucre sont beaucoup trop élevés, étant donné qu'il y a eu, cette année, sur le marché, 500.000 tonnes de sucre de plus qu'il n'en a été consommé l'année dernière.

L'Association représente 85 % de l'industrie de la confiture, de la gelée et des fruits confits dans le pays.

En revanche, chez nous, en Suisse, l'Office fédéral de l'alimentation vient de prendre une décision aux termes de laquelle les moulins ne devront plus produire que les farines désignées ci-après :

Environ 82 % de farine panifiable y compris 6 % au maximum de farine blanche et (ou) de semoule, 3 % au plus de farine fourragère, 5 % au maximum de remoulage et environ 10 % de son.

Les prix maxima pour les farines de céréales panifiables sont les suivants :

Farine blanche et semoule, 127 francs par livraison de 100 kilos et plus ; 130 francs pour livraisons inférieures à 100 kilos jusqu'à 25 kilos ; 150 francs pour livraisons inférieures à 25 kilos. Farine

panifiable, 73 fr. 50, respectivement 76 fr. 50, et 83 fr.

Ces prix s'entendent par 100 kilos pour la marchandise prise au moulin ou au magasin du négociant.

Cette ordonnance entre en vigueur aujourd'hui 25 mai. Il est interdit d'utiliser la farine panifiable, la farine blanche, la semoule et le pain propre à la consommation de la population comme fourrage.

Puis, les fabricants de tabacs annoncent une nouvelle hausse des prix. Cette hausse est due en partie aux frais d'importation, qui ont triplé depuis le 27 janvier pour les tabacs bruts, et en partie à l'introduction de la semaine de 48 heures, qui fait diminuer la production.

†
Les Officiers de l'Etat-Major du Commandant du premier arrondissement territorial font part du décès de leur regretté chef, le

Colonel Robert Cossy
Commandant du 1^{er} arrondissement territorial, survenu à Lausanne le 22 mai 1920.

Les Funérailles auront lieu mardi, 25 mai 1920, à 2 h. 30 du soir, à l'église St-François à Lausanne.

Tenue de service.
Le Chef de l'Etat-Major :
Lieutenant-colonel ROMIEUX.

Jos. Girod, Monthey EPICERIE

Café, chocolat, sucre, thé, maïs, riz ; macaronis, tomates, huile, vinaigre, moutarde, sardines, thon, poivre, cannelle, gérolles ; anis, cumin, baies de genièvre, graines pour oiseaux, etc.
Balais, brosses, paille de fer, encaustique, essence de térébenthine.
Bouchons, brant, robinets, suif de cave. Amidon, savons, soude, lessive, borax. Cirage et graisses pour chaussures. Graisses pour chars ; huiles pour machines. Cordes, ficelles, fouets. Soudre, sulfate de cuivre, raphia. Tabacs, cigares, cigarettes, etc.

Famez les cigares FROSSARD

Docteur de WERRA
sera absent du 28 mai au 1er juin

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Triplez votre capital en achetant de
Beaux domaines en France
sud-ouest, très fertiles, de toutes grandeurs, et se prêtant à toutes cultures. Grandes facilités de paiement. Demandez en toute confiance la liste détaillée avec prix à **Viret-Turin**, Avenue d'Echallens 56, Lausanne.

La Boulangerie-Pâtisserie Epiney Chippis (succursale à Sierre)
vend dix ce jour et pendant 45 jours seulement, les six pains de seigle, fr. 6.50 ; ceci pour cause d'un trop grand stock de farine de seigle du pays.

On demande pour un hôtel de montagne, cuisinière à café
Bons gages. S'adres. au **Nouvelliste** sous P. S.

UNE PERSONNE
connaissant la cuisine et les travaux d'intérieur cherche place dans une bonne famille, de préférence à la montagne. S'adresser au «Nouvelliste» sous M. C.

Hôtel du Pillon Diablerets
demande une laveuse, une cuisinière à café, une fille d'office un casseroier, un porteur de lait.

FIGURES
Corb. 5 kg. franco fr. 7.50
Noix, sac 5 kg. » 6.50
Oranges, corb. 10 kg. 12.—
Achille Guidi, Lugano. une laie de 11 touts, avec ses 5 petits. S ad. à Tscherry, Bouveret.

OCCASION UNIQUE
Pour fin de saison de printemps la maison
M. BERTHEX et Cie, Aigle
fait du 25 mai au 5 juin un rabais de
15 00
Sur tous les ARTICLES confectionnés :
POUR DAMES :
Blouses, voile, laine et soie. **ROBES et COSTUMES TAILLEUR**, en tous genres. Manteaux, jupes, jupons, lingerie, **JAQUETTES LAINE et SOIE.**
POUR MESSIEURS : Complots, pardessus, chemise-rie
PROFITEZ ✕ ✕ ✕ ✕ ✕ ✕ **PROFITEZ**

On demande une bonne fille de cuisine
Entrée 1^{er} juin. Gages 70-80 fr. par mois. Hôtel Pension Belle Vue, La Rosiaz, s. Lausanne.

A VENDRE monte-charge
avec cordes, complet, en parfait état. Convientrait pour marchand de vin.
Prix exceptionnel fr. 400
S'adr. à **M. Ch. Mayer**, Hôtel des Alpes, **BULLE.**

Raphia
à vendre par toutes quantités, à fr. 1.20 le kilog.
S'adr. à **G. Curdy**, Agent général, Bouveret

On demande un petit taureau reproducteur
pour la saison pour un petit troupeau de génissons.
S'adr. à **Fournier Jos.**, les Granges s/ Salvan.

GRAND ARRIVAGE de bons mulets savoyards
ACHAT — VENTE — ECHANGE
Facilité de paiement. — S'adr. à
Gollet, Werlen, Roh, Sion

Vente - Réclame de Tabliers
Quelques jours seulement, du 24 au 30 courant
Cette vente sera vraiment intéressante et avantageuse grâce à l'assortiment immense et au
20% de rabais
QU'ON S'EN RENDE COMPTE ET QU'ON EN PROFITE !
Le succès obtenu par mes précédentes Ventes-Réclame est le meilleur témoignage de la modicité de mes prix.
A la Ville de St-Maurice
Eug. Luisier Rey-Bellet

Trousseaux de Bébé

Langes — Cache-langes — Capots — Bavettes — Brassières — Chaussons — Couche-culottes — Robes — Tabliers — Robes et capots de baptême.

Lingerie pour Dames

Chemises — Pantalons — Corssets — Jupons — Bas et Gants. BLOUSES crêpe de Chine, crêpe Georgette, mousseline laine, voile, crêpon coton, zéphyr.

Lingerie pr Messieurs

Chemises toile, tricot, fantaisie — Caleçons — Bretelles — Chaussettes — Cols et Cravates.

PARAPLUIES

Hoirie M^{co} LUISIER, St-Maurice

1. La Graisse comestible mélangée

Probol

à base de beurre, sert indistinctement pour cuire rôti et pour la fabrication de la pâtisserie.

Graisse de cuisine 1^{re} qual.

ne provenant que d'abattages du pays, garantie pure, fondue par l'expéditeur lui-même. Livraison à domicile en bidons de 5 kg. fr. 20.— 10 kg. fr. 40.— franco. (Des milliers de lettres de remerciements pour cette excellente graisse.) J. Luginbühl-Lüthi, boucher, Spiez.

Banque de Brigue

Capital-Actions fr. 1.000.000.—

entièrement versé

Réserves Fr. 350.000.—

Comptes de chèques postaux : Il. c. 253

La banque accepte des dépôts : en comptes-courants à 3 1/2-4 % sur carnets d'épargne à 4 1/2 % contre obligations à 3-5 ans ferme 5 %

La moitié du timbre fédéral est à la charge du déposant. Tous les fonds des dépôts d'épargne et des obligations sont placés contre bonnes garanties hypothécaires en Suisse.

Location de cassettes dans la chambre forte

Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur, Monsieur Jules MORAND, avocat à Martigny.

Une victoire sur les affections de la peau est remportée par le

"CADOL"

qui supprime en quelques jours : eczéma, dartres, boutons, etc. — La boîte, fr. 2. — Dépôt général Pharmacie des MOUSQUINES, LAUSANNE

En vente dans toutes les Pharmacies.

Immédiatement

chaque participation produit un résultat plus ou moins important, avec paiement comptant au prochain tirage des obligations à prime garanties et concessionnées par les Etats

60 millions de primes

doivent sortir par tirages successifs et seront réparties comme suit : 18 obligations à 1.000.000 — 27 à 500.000 150 à 100.000 — 4500 à 1000 et environ 25.000 avec des primes de moindre importance

Prochains tirages : 1er et 15 juin

Syst. prot. Prix pour 10 numéros Frs. 3.25 ; pour 20 numéros frs. 6.25. Expédition immédiate franco, contre versement préalable du montant respectif. (Compte de chèques postaux Il. c. 356) ou sur demande contre remboursement par La Commerciale, Fribourg.

Mécanicien-Electricien

Egli Frères, Téléph. 84 Monthey

Machine à coudre — Marque Wengi, à main et à pied, avec coffret, cousant avant et arrière, adaptée à tous genres de travail. Equipement complet. Seul représentant pour le Valais. Prix défiant toute concurrence. Description gratis.

Aux Agriculteurs

Vous trouverez dans les anciens moulins Rebera à Glarey, une installation moderne pour la mouture des os, vitriol, tourteaux, pivots de maïs, etc. Se recommandé :

Ch. Bérard, Giarey-Sierre

Pommes de terre

1er choix, pour semence ou pour le ménage, rouges et jaunes à fr. 24 les 100 kg., franco Gare Martigny.

Vve J. J. Décaillet, & Fils, Salvan

Banque Populaire Valaisanne

S. A. SION

reçoit des dépôts à

4 0/0 en comptes-courants
4 1/4 sur Carnets d'Epargne
5 0/0 sur Obligations à l'année
5 0/0 sur Obligations à 3 ans.

Le timbre fédéral est à la charge de la Banque. LA DIRECTION,

Henri SPAHR., Alb. de TORRENTE.

Installations

Sanitaires

Chambres de Bain Toilettes W.-C. Devis sur demande.

MM. J. & L. Métral Martigny-Ville.

Vins en gros

Maurice PACCOLAT, à Martigny-Bourg rappelle à son honorable clientèle qu'il a toute l'année à sa disposition des vins blancs et rouges étrangers de tout 1er choix.

Se recommande. Téléphone No 98.



Pour devenir **Chauffeur** apprenez à conduire à l'école de chauffeur de **LS LAVANCHY** Avenue Bergières, Lausanne

Brevet garanti en 3 semaines. Demandez prospectus gratuit.

Banque Commerciale valaisanne

Ch. Exhenry & Cie Monthey

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

Reçoit des dépôts :

en compte-courant à vue au 4 %
sur carnet d'Epargne au 4 1/2 %
dépôts à un an 5 %
dépôt à deux ans au 5 1/4 %
dépôt à 3 et 5 ans au 5 1/2 %



Les Maladies de la Femme

La femme qui voudra éviter les maux de tête, la migraine, les vertiges, les maux de reins qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières sans retards, ni avance devra faire un usage constant de la **Jouvence de l'Abbé Soury** De par sa constitution la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang.

Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

La Jouvence de l'Abbé Soury est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibromes, Tumeurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, qui en sont toujours la conséquence.

Au moment du Retour d'Age, la femme devra encore faire usage de la Jouvence de l'Abbé Soury pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La Jouvence de l'Abbé Soury préparée à la Pharmacie Mag. Dumontier, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies, la boîte pilules 6 fr. 30.

Le prix de la JOUVENCE de l'Abbé Soury (Liquide) est augmenté du montant des frais de douane perçus à son entrée en Suisse.

Bien exiger la Véritable Jouvence de l'Abbé Soury avec la signature Mag. Dumontier.

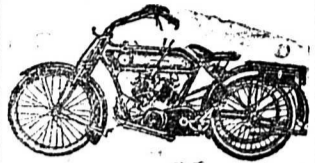
Dr Turini

SIERRE

absent jusqu'au 3 juin

Domaine à vendre

pour cause de départ, bonne occasion. Campagne cultivée et en prairie, 73 hectares, bien située, bonne région, en plaine, pays de Gex, à 12 kilomètres de Genève, exploitée par deux fermiers actuellement, tout attendant, bas prix. S'adresser à Monsieur A. Mange, à Divonne-les-Bains. Ain. Téléphone No 17.



La nouvelle Moto-Rêve 1920

2 HP. 1 cylindre dp. Fr. 995.—
2 1/2 HP. 2 » » » 1450.—
2 » » 2 » à débray 1700.—
3 » 1 » » 2150.—
4 1/2 » 2 » » 2600.—
4 1/2-5 HP. 2 cyl. déb. 2 vitesses 3200.—
5-6 HP. 2 cyl. à déb. 2 vitesses av. sid-car 4200.—
LIVRAISON IMMEDIATE. Agent exclusif : Canton de Vaud, Fribourg et Valais. Tél. 35 - Catalogue gratis DEMANDE SOUS-AGENTS Louis Ischy, fabricant PAYERNE. Av. de la Gare - Garage Central 60 Rue.

Véritable petit

Orgue d'église Pianola à 2 jeux, à vendre au prix de fr. 600, et un appareil américain

avec 20 rouleaux, au prix de Fr. 450, chez Fottisch frères, S. A. Rue de la Caroline, LAUSANNE.



Matériaux de construction

Auges — Lavoirs Bassins — Escaliers en ciment armé. Tuyaux, coulisses en ciment Travaux de ciment en tous genres.

Emile Clapasson Eloi Dubuis Route de Lausanne, SION Téléphone No 202.

Pour la saison

On désire louer petit chalet de cinq lits, de préférence vieux chalet. Offres avec prix sous 1 2781 L. Publicitas S. A., Lausanne.

SEMENCES

potagères et fourragères DESLARZES & VERNAY Parc Avicole, SION.

On demande

pour la saison d'été, à Zinal, quelques bonnes vaches à lait.

A la même adresse, on prendrait aussi quelques vaches et génisses pour la montagne. Prix par vache fr. 15, et fr. 8 par génisse, tout compris. Faire offres à Clivaz Alexandre, Vissoie.

Musique

Directeur extra musicien (compositeur) cherche à diriger orchestre, harmonie-fanfane, etc. dans n'importe quel endroit. Ecrire à M. J. Cibolla, professeur, Bergières 22, Lausanne

Grands Vins du Valais

« J'avise mon honorable clientèle de Monthey et environs que j'ai ouvert un dépôt des vins en bouteilles de la Maison

« Orsat Frères Martigny », ce qui me permettra d'en assurer promptement la livraison.

Ernest Borgeaud, Représentant, Monthey.

Reso - Eau de toilette

Excellent produit pour nettoyer la peau de ses impuretés et faire disparaître les rides. Donne à la face un aspect juvénile et frais. En vente dans les Pharmacies, Drogueries et parfumeries.

Pour le gros, s'adres. : Produits Reso S. A., Av. de la Harpe 13, LAUSANNE.

LA SUISSE

Siège social : Lausanne

Fondée en 1858

Société d'assurance sur la vie et contre les accidents

VIE - ACCIDENTS - RENTES

Responsabilité civile

Agence générale pour le Canton du Valais : Albert Roulet à Sion et Ernest Borgeaud à Monthey

VINS EN GROS en Fûts et en Bouteilles

A. Terrettaz, Martigny

Fendant — Dôle

Spécialité : Clos de la Tour

Fabrique d'eaux gazeuses

dépôt de Brasserie, Commerce de vins et liqueurs, situé ds localité vaudoise au bord du Léman, est à remettre de suite pr cause de santé. Cette installation d'ancienne renommée est sans concurrence, en pleine activité, jouit d'une bonne clientèle et promet, à preneur actif, sérieux revenu assuré. Ecrire sous chiffre U 24284 L. à Publicitas S. A., Lausanne.

Dépuratif du sang

Purifier et régénérer le sang, c'est

prévenir et guérir la plupart des maladies, telles sont les propriétés de notre Excellente et Véritable Essence composée de

Salsepareille Américaine Morin

Préparation exclusivement végétale. Beaucoup plus agréable et active que les Produits similaires. Elle agit avec succès surtout dans les maladies provenant d'un vice du sang, affection scrofuleuse, ainsi que les maladies de la peau, boutons, démangeaisons, rougeurs, dartres etc. Toutes personnes souffrant de congestion, maux de tête, maux d'yeux, rhumatismes, hémorroïdes, ulcères, etc. devraient en faire usage.

Prix : 1/3 litre, 3.50 ; 1/2 litre, 5.50 ; 1 litre 8.50 Exiger la Salsepareille américaine Evitez les Contrefaçons

EN VENTE

Pour Monthey : M. Carraux, Pharm. ; Pharmacie de l'Avenue Pour St-Maurice : M. Rey, Pharmacien. Dépôt principal, MORIN & Cie. LAUSANNE, Palud 24.

HÔTEL A vendre

Le 27 mai 1920, dès 11 heures du matin, à Finhaut, dans la Grande Salle de l'Hôtel Mont-Fleury, l'Office des Faillites de St-Maurice vendra en deuxième enchères (à tout prix) l'Hôtel Mont-Fleury (position indépendante, panorama magnifique : Glacier du Trient, etc.) et dépendances et place d'une superficie de : 4277 m² ainsi que mobilier, lingerie, argenterie, installation et batterie de cuisine.

Pour tous renseignements s'adr. à l'Office des Faillites de St-Maurice.

"LE COUCOU"

Le meilleur des attrape-mouches. Librairie - Papeterie Decoppet, Martigny-Ville

Prix spéciaux pour revendeurs

SAVON MARSEILLE

garanti 72 % le kg. fr. 2.50 ; le morceau de 400 gr. 1 fr. Huile Arachides le litre 3.50. Envoi contre remboursement par toute quantité Ernest Borgeaud, Monthey.

A vendre bonne vache laitière prête au veau. Produit Ernest, Leytron

Représentants

Nous cherchons pour tout le Canton du Valais et le Canton de Vaud des représentants visitant déjà la clientèle particulière et qui désiraient s'adjoindre de bons articles. Adr. offres sous P 22138 C Publicitas S. A. La-Chaux-de-Fonds.

On demande pour entrée immédiate dans hôtel de la Suisse française, une jeune

File de salle ainsi qu'une fille de salle volontaire. Offres sous chiffres M 41709 C Aux Annonces Suisses, S. A. Lausanne.

ON DEMANDE

JEUNE HOMME

sachant traire et connaissant tous les travaux de la campagne. Bon gage. S'adr. à Boissard Julien, Monthey.

On demande à louer du 25 juillet au 25 août,

Chalet meublé

simple, 4 ou 5 lits, lait assuré. Altitude 1000 m. et au-dessus. Offres détaillées avec prix sous T 12468 L, Publicitas S. A., Lausanne.

FUTS

Je suis acheteur de petits fûts de transport en bon état, contenance de 50, 100, 150 l. environ et assortis, au plus haut prix du jour. Faire offres à A. Rossa, Vins en gros, Martigny.

Vins étrangers

J'expédie franco station gare excellent vin blanc et rouge 1^{re} qualité, garanti, conditions avantageuses de paiement. Fûts de 50 à 600 litres. E. BORREAU, Monthey, représentant dépositaire de la maison LDB., Lausanne.

CIDRE

Vieux : 40 ct. le litre. Nouveau extra 30 ct. le litre — Dans nos fûts 2 ct. de plus par litre. DESLARZES & VERNAY Parc Avicole, SION.

Viande de cheval

GRANDE BATSSE

Nous expédions contre remboursement le kilogramme de : Rôti, 1re, sans os Fr. 2.30 Bouilli avec os » 1.80 Salami, Salametti 4.50 et 5.— Saucissons au lard Fr. 4.— Saucisses » 3.50 Salé et fumé fr. 4.— Caballus S. A. I Lausanne. Tél. Boucherie 40, 98 — Domicile 40, 98

Echallas

Mélèze rouge 25 fr. le cent. Mélèze blanc 15 » Moulins agricoles, Sion

A VENDRE PORCS

de 2, 3, 5 mois. S'adresser à Chex Rary, Laitier, Lavey-Village.

A vendre

encore quelques porcs de différentes grandeurs. Moulins Tornay, Martigny-Brg.